



Charte d'engagement sur le tri et la prévention des déchets pour les professionnels

Cadre de restitution : Territoires zéro déchet

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE



Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

42, Avenue Carnot
www.ccbi.com

MARIE
Véronique
Bretagne
veronique.marie@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé ENTREPRISE, , EMPLOYE, PREVENTION DES DECHETS, COOPERATION LOCALE,, CAMPAGNE D'INFORMATION, BIODECHET,, ORDURES MENAGERES RESIDUELLES, CONTENEUR

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

La communauté de communes de Belle-Île-en-Mer (CCBI - 5 270 habitants INSEE / 9 253 habitants DGF (population INSEE + nombre de résidences secondaires) a adopté en mai 2015 un Programme Local de Prévention des déchets ayant pour objectif la réduction du volume total des déchets produits (de 715 kg/hab en 2014 à 630 kg/hab en 2020).

La CCBI a également été retenue "Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage" par le Ministère de l'Ecologie en novembre 2015. Trois axes dans ce programme : la réduction de l'enfouissement, l'augmentation de la valorisation et la diminution des apports en déchèterie. L'implication de tous les acteurs du territoire est primordial pour atteindre les objectifs fixés. Cette action vise à engager les professionnels de Belle-Île.

Artisans, hôteliers, restaurateurs ou tout autres commerces de l'île sont invités à mettre en place une nouvelle action de tri et de prévention des déchets dans leur structure à travers la charte des bonnes pratiques en matière de tri et de prévention des déchets. Chaque année, une rencontre avec le professionnel permet de définir les actions à mettre en place dans l'année.

Une seconde visite est organisée en fin d'année afin d'établir le bilan de l'année écoulée et de répondre aux éventuels problèmes ou difficultés rencontrés. Un logo dédié a été crée afin de permet de reconnaître les professionnels engagés dans la charte.

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

- Réduire le volume d'ordures ménagères enfouies,
- Trier plus et mieux les déchets recyclables,
- Établir un diagnostic sur la gestion des déchets de la structure,
- Engager les professionnels du territoire,
- Mettre en avant les professionnels exemplaires en matière de tri et de prévention des déchets

Résultats quantitatifs:

37 professionnels engagés en 2016.

Résultats qualitatifs :

Certains professionnels étaient déjà sensibles à cette thématique et des actions importantes de prévention comme le compostage peuvent être mises en place facilement. D'autres s'engagent sur de « petites actions » mais cela permet d'introduire le tri et la réduction des déchets dans la gestion de l'entreprise qui n'étaient pas une préoccupation avant la signature de la charte.

MISE EN OEUVRE

Planning:

2 rencontres minimum par an avec le professionnel

Année principale de réalisation:

2016

Moyens humains :

Animateur TZDZG

Moyens financiers :

Création du logo : 440€

-10% sur la REOM du professionnel engagé

Partenaires mobilisés :

Professionnels du territoire

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Page

Cette action peut être facilement reproduite.

Recommandations éventuelles:

L'action est reconduite en 2017 avec la rencontre de nouveaux professionnels et la poursuite du travail sur le tri et la prévention avec les professionnels déjà engagés. Une rencontre entre toutes les structures chartées serait à prévoir pour mettre en commun les expériences et trouver de nouvelles pistes d'actions.

Type de programme :
Territoires zéro déchet

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.